



Réforme des retraites : la vie devant soi... à bosser !

Bulletin du secteur Poste du NPA - 13 décembre 2022



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

Le saccage de la planète a fait de l'année 2022 la plus chaude jamais enregistrée en France. Mais l'hiver arrive et le froid s'installe. Pour beaucoup d'entre nous, réussir à se chauffer va devenir une question lancinante. Les prix montent et mangent les salaires, alors que chaque euro compte déjà. Mais Élisabeth Borne a une doudoune et, pour elle, l'urgence, c'est la réforme des retraites, dont les modalités devraient être « dévoilées » le 10 janvier.

Travailler plus pour travailler plus

Ça ne lui suffisait donc pas de s'en prendre aux chômeurs pour les forcer à accepter les pires conditions du patronat. Alors que la casse des services publics fait que l'hôpital ou le réseau énergétique sont au bord de la rupture, il faut encore aller gratter au fond des poches des travailleurs jusqu'à toucher l'os.

La Première ministre essaie de faire jouer le suspense autour de l'âge de départ : 65 ou 64 ans ? Médiocre effet d'annonce : quoi qu'il arrive, il faudrait s'user au travail plus longtemps, au-delà de l'espérance de vie en bonne santé. Et il est déjà prévu que l'allongement de durée de cotisation compense un compromis sur l'âge de départ, ou vice-versa.

« Ils reculent l'âge de la retraite et avancent l'âge de la mort »

Il s'agirait, nous dit-on, de sauver les caisses de retraite de la faillite. Sauf que, en 2021, les caisses étaient excédentaires et le seront encore plus en 2022 : 3,2 milliards. Elles ne deviendraient déficitaires que plus tard, avec un déficit de 17 milliards. Après ? Le Conseil d'orientation des retraites (COR), service de l'État, prévoit qu'elles réduiront ce déficit graduellement et sans réforme. De toute façon, il s'agirait de 17 milliards sur un budget de 330 milliards, soit seulement 5 % du total. Sans parler des réserves importantes dont l'ensemble des caisses disposent aujourd'hui, 160 milliards d'euros au total.

Mais il y a les faits, et puis il y a les profits. Les fonds de pension privés lorgnent depuis un

moment sur le gigantesque marché de l'épargne-retraite individuelle que cela ouvrirait. Ensuite, reculer l'âge de départ à la retraite, c'est faire travailler plus longtemps ceux qui le pourront et, surtout, pour tous ceux qui ne le pourront pas, réduire le montant des pensions. C'est aussi s'assurer que davantage de travailleurs meurent avant de toucher leur retraite, usés par l'exploitation. Pour faire passer la pilule, le gouvernement met en avant le chiffre de 1 200 euros de minimum de pension. Promesse bidon, car ce « minimum » ne sera garanti que si l'intégralité des annuités a été cotisée, des annuités toujours plus nombreuses... Pour beaucoup, ce sera donc le minimum vieillesse, qui est aujourd'hui à 908 euros, en dessous du seuil de pauvreté. Et encore faudra-t-il le demander.

Nous imposer face au gouvernement

Si les caisses de retraites sont vraiment si mal en point, il y a une solution simple : un déficit de 5 % est immédiatement comblé par une augmentation des salaires, et donc des cotisations, de 5 % ! Si les salaires augmentaient de ce qui nous est nécessaire aujourd'hui, c'est-à-dire au moins de 400 euros, plus de problème de « déficit ». Et cela réglerait quelques autres problèmes aussi, nos fins de mois par exemple ! Ce n'est évidemment pas une option pour le gouvernement. Mais il se souvient de la mobilisation de 2019 qui l'avait mis en peine de passer l'ancienne réforme des retraites avant la crise Covid. Alors il fait mine de se concerter avec les directions syndicales, qui se sont précipitées à la table avant même de chercher à mobiliser.

Nous savons pourtant toutes et tous qu'il n'y a rien à attendre de ces « concertations » et du « dialogue social ». Le gouvernement Macron sait très bien ce qu'il fait : agir pour le compte des capitalistes, comme il l'a toujours fait. **Ce n'est pas de « concertations » dont notre camp a besoin : c'est d'une mobilisation, de grèves, toutes et tous ensemble, comme nous l'avons fait en décembre 2019. Voilà ce à quoi, dès maintenant, nous devons œuvrer.**

Un mois de grève au colis à Bordeaux

Les collègues du HLU de Bordeaux-Lac sont en grève depuis plus d'un mois pour une augmentation de 150 euros de salaire. Ils mettent en évidence une injustice criante : une activité parmi les plus juteuses et en expansion est assurée... par des SMICards ! Il est grand temps que tous les SMICard.es de La Poste se mettent en grève toutes et tous ensemble pour arracher une augmentation de 400 euros pour tous et une indexation des salaires sur les prix !

Une décision politique

Antoine de la CGT FAPT 14 avait vu son licenciement refusé par L'inspection du travail le 21 mars 2022 refuse la demande de licenciement d'Antoine SOLO : *"Il a été produit au cours de l'enquête des éléments qui justifient l'absence de fraude"*. Le 6 octobre 2022, les services du ministère du travail préconisent le refus de la demande de licenciement : *"La présente demande de licenciement présente un lien incontestable avec le mandat et l'organisation syndicale de M. SOLO... Je vous propose de refuser le licenciement de M. SOLO."*

C'est donc contre l'avis de l'inspection et de ses propres services, que le ministre du travail autorise le licenciement d'Antoine le 5 décembre 2022. Après la révocation de Christophe le 6 octobre, la Poste enfonce le clou avec l'aide active de l'État. Mais comme pour Gaël de Sud Poste 92, elle fait face au collectif militant qui ne laisse pas faire et qui maintient son activité syndicale contre vents et marée.

Nouvelle relaxe pour Gaël !

Condamné en 2019 à 3 mois de prison avec sursis pour des « faits de violence », Gaël vient d'être relaxé en appel le 5 décembre par le Tribunal de Versailles. Durant la grève de 15 mois des facteurs-trices du 92, deux cadres de Neuilly avaient porté plainte pour des faits supposés de violence. En première instance, le juge avait refusé de prendre en compte les nombreux témoignages de facteurs qui démentaient toute violence, et avait condamné Gaël sur la seule parole de 2 cadres. Malgré la demande hallucinante de l'avocat général qui demandait 6 mois de prison avec

sursis (!), la Cour de Versailles a quant à elle jugé que cette condamnation était « entachée gravement par un non-respect des principes fondamentaux de la procédure pénale » et qu'« aucune investigation n'a été menée par les enquêteurs, lesquels se sont contentés de recueillir les seuls éléments apportés par les plaignantes et par des membres du personnel encadrant de La Poste ». 2^{ème} relaxe en 10 jours pour Gaël, la justice reconnaît enfin 5 ans après les faits, que la parole de dizaines de postier.es en grève vaut bien celle de 2 cadres. Une victoire qui nous encourage à continuer la lutte contre les réorgs, les suppressions d'emploi, les salaires et toute forme d'injustice dans les bureaux !

Coupure de l'électricité = coupure du Code du Travail ?

La CGT du Calvados a diffusé récemment un document confidentiel de La Poste, en cas de délestage d'EDF. Le document prévoit de décaler les horaires des agents, jusqu'à une mise en chômage partiel ! Ce ne sont plus des coupures d'électricité, mais une découpe du Code du travail !

8^{ème} condamnation de La Poste de Dieppe !

Le 7 décembre, La Poste de Dieppe vient d'être condamnée pour la... 8^{ème} fois ! Le jugement interdit de déployer la réorg, dont la mise en place était prévue en juillet 2022. Le Tribunal donne raison au CHSCT et à SUD : La Poste n'a fourni aucun document justifiant la charge de travail, en particulier celle du samedi (il était prévu de sortir 2 tournées ce jour). Pourquoi ce qui est possible à Dieppe, Lisieux ou encore dans le 92, à savoir empêcher la mise en place des réorgs en faisant condamner La Poste sur la non évaluation de la charge de travail des facteurs-trices, n'est pas généralisé sur tout le territoire ?

Toutes et tous dans la rue en même temps

17500 postières et postiers étaient rassemblés à Londres à l'occasion de l'appel à la grève du vendredi 9 décembre. La preuve qu'agir de concert et en masse à l'échelle nationale sur les salaires, c'est possible !



Nouveau Parti Anticapitaliste
secteur Poste